

LES ARMENIENS ET LA CRETE (912-1669): UN SURVOL

GERARD DEDEYAN

Professeur émérite à l'Université Paul Valéry – Montpellier 3.

Membre à l'étranger de l'Académie des Sciences d'Arménie.

Entre 824 et 827/8, des Arabes d'Espagne, conduits par Aboû Hafs, abordent en Crète, conquérant toute l'île en peu de temps, et établissent leur capitale à Chandax (future Candie). Cette occupation fait de l'île une base maritime à partir de laquelle les Arabes lancent des raids dévastateurs dans toute la mer Egée. Après les échecs de son prédécesseur pour reconquérir l'île, le futur empereur, Nicéphore Phokas, lance, en 960, une offensive contre la Crète et s'empare de Chandax en mars 961. La Crète reste aux mains de puissances chrétiennes (Byzance, 961-1204, Venise, 1204-1669) jusqu'à la conquête ottomane.

Les premières expéditions byzantines (912, 949).

Nous n'insistons pas sur l'histoire générale de la Crète byzantine, largement évoquée par Dimitris Tsougarakis, mais seulement sur les contacts des Arméniens avec la Crète, aux X^e-XII^e siècles. La première mention de contacts entre les Arméniens et la Crète remonte à l'offensive du drongaire de la flotte Himérios contre la Crète, sous l'empereur Léon VI le Sage (886-912), fils du fondateur de la dynastie macédonienne (867-1056), Basile Ier, descendant de colons militaires arméniens installés en Thrace. Cette offensive se solda par la défaite d'Himérios, au large de Chio, en 912, face aux amiraux arabes Damianos et Léon de Tripoli (un Mardaïte d'Attaleia, converti à l'islam après sa capture par les Arabes).

L'empereur encyclopédiste Constantin VII Porphyrogénète (945-959) issu de la dynastie macédonienne, se montre souvent, dans ses écrits, attentif à l'Arménie (le royaume bagratide de Chirak est un allié important de Byzance, au X^e siècle), aux grands personnages arméniens passés au service de l'Empire (Meleh/Mélias le Grand, fondateur du thème de Lykandos au début du X^e siècle), voire aux composantes arméniennes de l'armée des thèmes.

La situation étant relativement calme en Asie, au milieu du X^e siècle, le basileus jugea le moment opportun, en 949, pour organiser une expédition contre la Crète, qui fit oublier le désastre d'Himérios en 912. Après une soigneuse préparation diplomatique, conclue par un traité d'amitié avec le calife oumayyade de Cordoue, Abd al-Rahmân III (les Arabes de Crète entretenaient des relations avec ceux d'al-Andalous), et une sécurisation de la Méditerranée occidentale et de l'Adriatique par l'envoi de petites escadres, Constantin VII imposa à l'Empire un énorme effort militaire et naval, dans lequel chaque thème devait fournir sa contribution. Si le débarquement sur l'île se passa bien, l'inexpérience du chef de l'expédition, Constantin Gongylès, permit aux Arabes de surprendre son armée, qui fut presque entièrement massacrée.

Constantin Porphyrogénète, dans son traité *De Ceremoniis aulae byzantinae*, écrit à la gloire du basileus et de ceux qui étaient à son service, et décrivant avec minutie les grandes comme les petites cérémonies, fournit, aux chapitres 44 et 45 de l'ouvrage, situés dans leur genèse et analysés par John F. Haldon, commentés dans leur dimension arménienne (il s'agit de la province commandée par un stratiote) par Heratch Bart'ikyan, des renseignements très précis sur la

participation des Arméniens des différents thèmes d'Asie Mineure, aux expéditions de 912 et 949. A une époque (la première moitié du X^e siècle) où les Arméniens, selon Peter Charanis, fournissent le tiers de l'armée des thèmes, on ne s'étonnera pas de les voir constituer une part importante des effectifs de la cavalerie.

Concernant l'expédition de Crète de 912 (ch. 44), pour laquelle nous disposons des renseignements les plus détaillés, les effectifs arméniens de la cavalerie sont explicitement mentionnés - avec l'encadrement prévu et la solde afférente - pour le thème de Sébaste (nord de la Cappadoce), pour Platanion et Prinè, pour le thème des Thracésiens (sur la bordure ouest de l'Asie Mineure). L'auteur mentionne, pour l'expédition de Crète de 949 (ch. 45) des Arméniens du thème des Anatoliques (à l'est du thème des Thracésiens), mais aussi du thème des Thracésiens, et un contingent du thème de Charpézikion (à l'est de mélitène, de l'autre côté de l'Euphrate), majoritairement défendu par des stratiotes (du mot grec désignant le soldat) arméniens. Notons que les Mardaïtes (une population guerrière, d'origine iranienne ou arménienne, selon les spécialistes, originellement installés dans les monts Taurus et Amanus) des thèmes d'Occident sont commandés par le patrice Krinitès, qui appartenait probablement à la famille arménienne des Krinitès, laquelle empruntait son nom à Kerni, l'une des trois forteresses du canton arménien de Degik' (dans l'angle supérieur de l'Euphrate, coïncidant avec le thème de Mésopotamie), et constituait l'une des branches de l'illustre maison des Mamikonian. Modestement rétribués, les stratiotes de Charpézikion étaient certainement des fantassins. Ce thème faisait probablement partie des mikra arménika thémata, les «

petits thèmes arméniens », constitués, au cours du X^e siècle, dans les territoires reconquis sur les Arabes, défendus principalement par des fantassins et qui, situés dans la zone frontalière, se différencient, comme l'a montré Nicolas Oikonomidès, des mégala arménika thémata, les « grands thèmes romains » de l'intérieur.

La conquête de la Crète par Nicéphore Phokas (960-961)

Pendant toute la période qui s'étend de la perte (827-828) à la reconquête de la Crète (960-961), la politique maritime de Byzance, comme le rappelle Hélène Ahrweiler, avait pour objectifs principaux « la pacification de la mer Egée et la sûreté des communications avec l'Occident », ce qui amena les empereurs macédoniens à tenter de reconquérir la Crète - d'où les Arabes lançaient constamment des raids de piraterie - et de consolider les positions byzantines en Italie, exposées aux attaques des Arabes de Sicile. Après l'échec de l'expédition de 949, Romain II (953-963), fils et successeur de Constantin Porphyrogénète, fit construire, par l'intermédiaire de Joseph Bringas, promu sakellarios et drongaire de la flotte par Constantin VII, et amené, sous Romain II, à administrer l'empire en tant que parakimomène, une flotte imposante, en vue de reconquérir la Crète. C'est le Domestique des Scholes, Nicéphore Phokas, déjà illustré par ses attaques en Syrie du Nord, qui fut placé à la tête de l'expédition.

Toutes les conditions étaient réunies pour la réussite de cette expédition : une flotte de 1500 navires, dont 1000 dromons – des navires rapides, pouvant projeter le feu grégeois, mettre en œuvre des catapultes et utiliser l'archerie. La flotte transportait des tagmata – régiments professionnels – d'élite et des fantassins-marins. Enfin,

l'expédition avait pris le caractère d'une guerre sainte, les moines étant appelés à prier pour son succès et des missionnaires étant envoyés pour la conversion des musulmans.

Des Arméniens avaient déjà été intégrés aux troupes mobilisées pour les expéditions de Crète de 912 et 919, qui n'avaient pu se solder par leur installation partielle dans l'île en raison de l'échec des Byzantins face aux Arabes.

Règlements de comptes arméno-arabes

Les Arméniens de l'expédition de Crète paraissent avoir eu des comptes à régler avec les Arabes. On peut supposer, avec Gustave Schlumberger, qu'ils étaient recrutés dans les mêmes thèmes peuplés d'Arméniens que pour les précédentes expéditions de Crète, auxquels on peut ajouter, peut-être, les thèmes de Mésopotamie et de Lykandos. Selon Léon le Diacre (contemporain de Nicéphore Phokas, il remplissait cette fonction au Palais impérial), dans son Histoire, après sa victoire sur les Arabes « le général prépara encore un autre triomphe, en plus de ce nouveau triomphe. Il ordonna à ses hommes de couper les têtes des ennemis tombés, de les mettre dans des sacs de cuir et de les rapporter au camp. Il promettait une récompense en argent pour chaque homme qui rapporterait une tête. L'armée, et plus particulièrement le contingent des Arméniens, reçut cet ordre avec plaisir, coupa les têtes des Barbares et les mit dans des sacs de cuir. Alors le général retourna de nuit dans son camp ». Cette férocité des soldats arméniens vis-à-vis des Arabes, se manifeste par la suite, en Cilicie, où Nicéphore II Phokas poursuit la Reconquête byzantine (962-965). C'est une période où le principal royaume d'Arménie (il est le seul à porter ce nom) affirme sa puissance : sous Achot III le

Miséricordieux (952-977), il cesse totalement de payer un tribut au calife de Bagdad, se montre offensif vis-à-vis des émirs hamdânides d'Alep et de Mossoul, et occupe même, peut-être temporairement, Dwin, capitale de l'émirat du même nom. Une lettre fameuse adressée par l'empereur Jean Tzimiscès à Achot, en 975, lors de la grande campagne byzantine en Palestine et en Syrie, témoigne de l'étroitesse des relations avec Byzance, qui avait reçu du roi d'Arménie une aide militaire de 10.000 hommes.

Concernant la Crète, Nicéphore Phokas, selon Léon le Diacre, vida toute l'île de sa population, puis il la repeupla avec des Grecs et des Arméniens, éléments venus du continent.

La colonisation militaire

Toujours selon Léon le Diacre, après la conquête de l'île, le Domestique des Scholes fit jeter bas les murailles de Chandax et combler les fossés. Sur une hauteur voisine, bien approvisionnée en eau, il fonda un puissant kastron: cette forteresse destinée à remplacer la ville détruite, qui prit le nom de Téménos et fut probablement placée sous les ordres d'un kastrophylax (gardien de forteresse). « Il établit là une armée suffisante ».

Léon le Diacre poursuit : « Il pacifia toute l'île et y établit des tribus d'Arméniens, de Romains et autres ramassis d'hommes ». Le mot phratia (autre forme, phratria), d'usage homérique, peut se traduire par « clan », « tribu » ; quant à l'expression synklydes andrés, utilisée par Léon dans une acception péjorative, que nous traduisons, conformément à l'étymologie, par « ramassis » (synklys, balayé par les flots », en parlant de personnes, « ramassis », chez les auteurs grecs classiques), elle peut être traduite d'une manière plus neutre, comme

l'indiquent Alice-Mary Talbot et Denis S. Sullivan. A ces éléments ethniques venus du continent, le « Continuateur de Théophane » (dont la Chronographie couvre les années 285-813) – appellation conventionnelle d'une série de chroniques, indépendantes les unes des autres, et couvrant les années 813 – 961 –, ajoute des Slaves et des Russes.

Nous avons ici un exemple de colonisation militaire arménienne, telle que Nicéphore Phokas, empereur, la développa en Cilicie et en Syrie du Nord, en attribuant aux stratiotes arméniens des lopins de terre en échange de leur service.

On pourrait encore trouver des traces de l'établissement de colons militaires arméniens en Crète dans la toponymie : plus que la présence de fabricants de voiles - ta arména désigne les agrès d'un navire – , c'est une présence arménienne que suggèrent le nom d'Arménoi, localités situées dans les régions de Chania, de Réthymon et de Séteia. Le nom de Mousèlas – dans la région de Dramia – qui désigne aujourd'hui le fleuve séparant l'éparchie d'Apokorônas de celle de Rhétymon, et qui, à l'époque byzantine, était celui d'un village, pourrait renvoyer aux Mousèlè – une branche de la grande famille des Mamikonian active au X^e siècle, dont les différentes ramifications sont présentées par Cyrille Toumanoff.

Cette politique d'immigration arménienne organisée peut s'être étalée sur plusieurs décennies, mais nous n'en avons de témoignage que pour les suites immédiates de l'expédition victorieuse de 960-961. L'absence de mention d'Arméniens après leur arrivée en Crète, du moins dans les sources historiographiques, suggère que leur intégration dans la population byzantine ne posa pas de problème.

Conquêtes insulaires : essai de comparaison

Il est intéressant de comparer ici, pour ce qui concerne, la colonisation arménienne, le cas de la Crète et de Chypre : c'est Nicéphore Phokas qui, comme empereur (963-969) reconquiert Chypre en 965 : à la différence de la Crète, aucune source historico-géographique ne mentionne une colonisation militaire arménienne ; en revanche, la toponymie la suggère, cette fois-ci, explicitement, du moins dans le cas d'Arménochôri, le « village des Arméniens » (de même, à Chypre également, pour Syrochôri, le « villages des Syriaques), voire avec les toponymes Armenoi.

Une différence importante entre la Crète et Chypre, concernant la situation de la population chypriote au moment de la reconquête (respectivement 961 et 965) est à souligner : à Chypre, le statut de condominium avait ménagé à la population byzantine la possibilité de garder son identité. En revanche, la domination directe des Arabes en Crète, finalement acceptée, avait entraîné des conversions à l'islam assez nombreuses, et donc des modifications dans les mentalités, les structures sociales, le peuplement. Lors de la reconquête de l'île, Nicéphore Phokas, comme il le fera plus tard pour la Cilicie et la Syrie du Nord, voulut effacer de l'île toute empreinte arabe, éventuellement par le massacre, mais aussi par la conversion au christianisme. C'est saint Nikôn le Métanoïte (appelé ainsi en raison de son apostrophe « Métanoïté », « Convertissez-vous ! », à l'adresse des populations auprès desquelles il exerçait son activité missionnaire), né à proximité du thème des Arméniques, sans être de souche arménienne, comme on l'a dit parfois, qui entreprit, avec le secours de

sainte Photinè, la christianisation des insulaires, pratiquement achevée après un labeur de sept ans.

Une autre différence entre la Crète et Chypre concernant la population arménienne est que la Crète, par son éloignement géographique (accru par sa position insulaire) des zones micrasiatiques de peuplement arménien, ne semble guère avoir connu un nouveau flux migratoire après la fin du X^e siècle, tandis que Chypre a accueilli (outre, sans doute, des réfugiés fuyant l'invasion turque), deux vagues migratoires parties de Cilicie : en 1136, la garnison arménienne de la ville cilicienne de T'il Hamtoun, déportée dans l'île par l'empereur Jean II Comnène, lors de campagne de 1136-1137, contre les Arméniens et les Francs ; en 1185, les soldats arméniens d'Isaac Comnène, ci-devant duc de Cilicie, en conflit avec le prince cilicien Roubên III et le prince d'Antioche, Bohémond III : ceci explique que, en Crète, les Arméniens ne soient pas différenciés des autres Byzantins, alors que, en 1191, lors de la conquête de Chypre par Richard Cœur de Lion, les sources latines ou françaises distinguent bien, parmi les défenseurs au service de l' « empereur » Isaac, les Arméniens et les Grecs.

De rares Arméniens dans l'administration de la Crète (XI^e-XII^e siècle)

Jusqu'à la fin du XI^e siècle, la Crète est placée sous l'autorité d'un stratège, ensuite, jusqu'à sa dévolution à Venise, à l'issue de la Partitio Romaniae (1204), sous celle d'un duc. Le seul gouverneur de l'île de souche arménienne que l'on connaisse, entre 961 et 1204 – même si les îles byzantines sont assez souvent administrées par des gouverneurs d'origine arménienne comme l'indique Elisabeth

Malamut -, est un certain Philarète Brachéôn, qui authentifie un acte de 1027 et dont le nom évoque celui du célèbre Philarète Brachamios, appartenant à l'ancienne famille arménienne des Brachamioi, dont Jean-Claude Cheynet nous a présenté la carrière et les sceaux. Fondateur d'une sorte de principauté syro-cilicienne (1072-1086), Philarète était le descendant de l'Arménien Isaac Brachamios – le patronyme étant la forme arménisée du nom arménien Vahram (iranien, Bahrâm) -, qui avait activement participé à la Reconquête byzantine dans la région d'Antioche et s'était joint au général factieux Bardas Sklèros, lors de la révolte de ce dernier, en 976. Si cette filiation est exacte, deux hypothèses se présentent : si Philarète Brachéôn a effectivement été stratège de Crète au moment où il appose sa signature sur l'acte susmentionné, il pourrait être le grand-père de Philarète Brachamios ; sinon, il s'agit bien de Philarète Brachamios, contemporain de l'ultime grande offensive des Turcs, conduits par la dynastie des Saldjoûkides, contre l'Empire byzantin : il faut alors situer son gouvernement de Crète avant 1068, puisqu'il est revêtu de la dignité de protospathaire.

Parmi les fonctionnaires subalternes, un seul apparaît : Basile Ariébès, proèdre et primicier, qui fait partie de la cour du katépanô de Crète, en 1118, Jean Helladikos. Il appartient à la famille arménienne des Ariébès (de Arew, « soleil ») – dont Alexandre Kazhdan a identifié différents membres. Nous pouvons préciser les étapes de sa carrière à la suite de Basile Skoulatos : de confession chalcédonienne, il a d'abord efficacement défendu l'acropole d'Ohrid (en Macédoine) contre Bohémond de Tarente en 1082, au début du règne d'Alexis Comnène (1081-1118), à l'occasion de la campagne des Normands d'Italie

méridionale dans les Balkans. Il avait été, ensuite, le lieutenant de Philarète Brachamios à Mélitène, avec, peut-être le titre de duc. En 1091, « l'Arménien Ariébès et le Celte (Normand) Humbertopoulos » complotèrent contre le basileus (selon Anne Comnène), qui condamna les deux conjurés à l'exil et à la confiscation de leurs biens. Qualifiés par Anne Comnène dans l'Alexiade, écrite à la gloire de son père Alexis Ier, de « chefs aussi illustres que belliqueux », ils retrouvèrent, par la suite, des responsabilités, Humbertopoulos une charge militaire en 1095, et Ariébès (si c'est du même personnage qu'il s'agit) la charge, militaire dans son cas, de primicier, assortie de la haute dignité de proèdre, conférée à partir du milieu du XI^e siècle à nombre d' « hommes barbus » issus de l'aristocratie militaire, qui n'étaient pas des eunuques comme précédemment.

Les contacts arméno-vénitiens aux XIII^e-XIV^e siècles

Pour les XIII^e et XIV^e siècles, il n'y a, à notre connaissance aucune trace conséquente de présence arménienne en Crète, l'île étant passée sous la domination de Venise (1204-1669), mais les sources révèlent de nombreux contacts entre Venise et son empire (y compris la Crète) d'une part, le royaume d'Arménie cilicienne (1198-1375) de l'autre.

La création de l'empire colonial vénitien, principalement insulaire, à la suite de la Quatrième Croisade (1202-1204) et de la Partitio Romaniae (1204), étudiées de manière approfondie par Antonio Carile, allait, en effet, fournir l'occasion d'un soutien dans le domaine naval en raison des carences de l'Arménie cilicienne dans ce domaine, mais aussi et surtout d'une coopération commerciale. Les Vénitiens, à partir du règne du roi Lewon Ier (1198-1219),

bénéficièrent de nombreux privilèges. Représentés par un baile, ils avaient des ressortissants dans les ports ciliciens, principalement Laiazzo (Ayas), au nom significativement italianisé, dont le marchand vénitien Marco Polo nous décrit éloquemment, dans son Livre des Merveilles, le rôle de place de transit (concurrément à celui de Famagouste, dans le royaume de Chypre) après la chute, sous les coups des sultans mamelouks du Caire, d'Acire, le dernier port du Levant latin continental, en 1291. Dans les documents vénitiens, entre autres dans les délibérations du Consilium sapientium et du Grand Conseil, il est souvent fait mention des convois de galées à destination de (ou de retour de) l'Arménie cilicienne, de Chypre, de l'Égypte, mais aussi de la Crète. Ainsi, il est prescrit, le 18 février 1301, alors que Venise est en guerre avec Byzance, que les galées iront jusqu'en Crète, où leur capitaine les divisera en deux groupes, dont l'un ira en Arménie cilicienne pour y charger des marchandises et embarquer les marchands vénitiens, qu'elles transporteront en Crète (ou à Modon). Une fois les marchands débarqués en Crète et les marchandises déchargées, les galères rejoindront l'autre groupe pour aller combattre les Grecs.

Les Arméniens eux-mêmes étaient présents à Venise où, à partir du début du XIV^e siècle, leur petite communauté disposa de l'église Sourb-Khatch (Sainte-Croix) qui fonctionne encore aujourd'hui, comme le rappelait sagement Monseigneur Levon Zekiyan et, dans une approche plus générale, Aleramo Hermet et Paola Cogni Ratti di Desio. On peut supposer, sans invraisemblance, que, après la chute du royaume d'Arménie, des Arméniens, comme cela est avéré pour Chypre et pour Rhodes, et à l'instar de leurs

compatriotes du reste de l'Asie Mineure, trouvèrent refuge en Crète. Toutes ces colonies de l'empire colonial vénitien constituaient, avec l'Arménie cilicienne, ce que Claude Mutafian appelle d'une formule heureuse, L'Arménie du Levant.

Pour l'heure, et concernant la Crète, voire d'autres îles de la mer Egée, nous disposons de témoignages diplomatiques concernant des réfugiés arméniens venus des pays riverains de la mer Noire.

Le renouvellement de la main-d'œuvre aux XIV^e et XV^e siècles

L'autorité publique vénitienne exerçait une puissante emprise sur les territoires de la « Romanie », comme on appelait les territoires vénitiens d'Outremer : feudataires et même clercs possessionnés, comme le souligne Freddy Thiriet, n'étaient que des « usufruitiers tenus à de stricts devoirs », sous peine de voir les concessions revenir à la « Commune-Etat » qui, d'ailleurs, avait conservé une proportion considérable du sol, puisque, aux terres appartenant jadis à l'Etat byzantin, elle a ajouté « la quasi-totalité des propriétés confisquées aux sujets « rebelles », ces domaines, entre autres en Crète, étant cultivés par des parèques de l'Etat, c'est-à-dire des indigènes particulièrement dépendants. Les feudataires, instruments plutôt qu'inspirateurs de la politique métropolitaine, pressurant bon gré mal gré les indigènes et, par la même, voués à leur hostilité, se révoltaient parfois, du moins les plus importants, comme en 1363-1364.

Le manque de main-d'œuvre initial, avec pour conséquence la dégradation du sol, posait à la Commune, soucieuse d'une exploitation maximale de l'île, de graves problèmes. Plus que les attaques des Turcs et les raids des pirates, plus qu'une fiscalité dissuasive (mais que la Commune pouvait alléger), c'étaient les séismes et les épidémies qui

entamaient le plus le potentiel démographique de l'île : ainsi la Peste Noire, en 1347-1348, plus meurtrière que l'épidémie de 1361-1362 ; même si, disposant d'hôpitaux et de « physiciens », la Crète pouvait opposer à ces menaces une bonne parade sanitaire, la mortalité restait élevée, ce qui amena les Conseils de Venise à mettre en œuvre une importante politique d'accueil : elle est surtout illustrée par la décision du 21 juin 1353, accordant aux territoires de Messénie vénitienne (Coron et Modon), à Nègrepont (l'île d'Eubée) et à la Crète de pouvoir recevoir pendant dix ans les étrangers désireux de s'installer à demeure, en leur octroyant, à l'exclusion des Juifs, le statut de citoyens vénitiens. Des faveurs similaires furent consenties en 1368 (en raison des pertes aussi bien lors de l'épidémie de 1362 que du soulèvement de 1363), en 1383. Il s'agissait avant tout de repeupler les campagnes, en partie abandonnées par les « vilains » indigènes. Ces flux migratoires ont été étudiés par Peter Topping, entre autres. Mais c'est dans des conditions attractives, excluant le statut de parèque, que Venise fit venir dans son île de Crète, en 1363, des Arméniens des pays de la mer Noire, en 1383 des Grecs de l'île de Ténédos (des 4000 immigrants grecs, une partie dut installée en Eubée, une autre en Crète).

Les Arméniens accueillis en 1363, au nombre de 2000, accompagnés par leur archevêque, avaient été chassés de régions plus ou moins riveraines de la mer Noire, en raison de la progression des Ottomans aux dépens de l'Empire grec de Trébizonde ou d'émirats turcs locaux (comme celui des Djandjarides). Il faut prendre en compte, également, au tournant du XIV^e siècle, les invasions du Turc centrasiatique Tamerlan. On peut penser aux anciens établissements arméniens, remontant à la période byzantine, au plus tard aux X^e-XI^e

siècles, comme Nikopolis du Pont (Chabin-Karahisar) ou Amasya. Presque toutes ces localités avaient été incluses dans le thème des Arméniens, créé à la fin du VII^e siècle et partagé, au milieu du IX^e siècle, entre un thème des Arméniens et un thème de Chaldie.

Rappelons que, dans les fonds d'archives du Sénat de Venise, l'une des séries les plus importantes pour l'histoire médiévale, à savoir les *Misti* (*deliberationes mixtae*), traitant une grande variété de décisions administratives et financières, commerciales, militaires et navales, nous fournissent des indications précises sur l'immigration des Arméniens en Crète. Sous le doge Lorenzo Celsi, le Sénat, dans une lettre du 8 juin 1363 adressée au Regimen de Crète (le gouvernement désigné par la Commune), au sujet de ces Arméniens des pays de la mer Noire qui désirent s'installer en Crète avec leurs familles, lui recommande de les accueillir et de les installer le mieux possible (mais aussi en incitant le duc et les conseillers de Crète à encourager ceux des immigrants qui voudraient s'installer à Modon et à assurer leur transport).

Sur la requête d'«un certain archevêque», le Sénat concède aux Arméniens qui s'installent en Crète une église, autrefois appelée «église des Arméniens», et un territoire pour leurs demeures, autrefois attribué aux Juifs. Les immigrants seront traités pendant quatre ans «comme nos Vénitiens».

On vit aussi se développer autour de la ville «ces bourgs neufs (*burgi novi*) qui figurent sur les plans de Candie». Les nouveaux venus allaient ainsi créer de nouveaux habitats, venant s'ajouter aux nombreuses colonies arméniennes «disséminées dans la campagne de Candie et autour de Rhétimo». La fonction économique dévolue aux

Arméniens installés en 1363 était de cultiver les jardins qui fournissaient une part importante du ravitaillement.

Comme le souligne Freddy Thiriet, la Crète, de 1400 à 1450, connaît, avec les progrès de la mise en valeur, l'essor du trafic et des échanges, une période de prospérité, interrompue par les pressions de la Papauté pour imposer l'union religieuse (à la suite des décisions du concile de Florence, en 1439, et de l'envoi, en 1440, par le patriarche grec de Constantinople, du décret d'Union) et par l'afflux de réfugiés fuyant la conquête ottomane (chute de Constantinople en 1453, de Trébizonde en 1461).

Après les Arméniens en 1363, les Ténédiotes en 1383, la Crète, refuge idéal en une période d'expansion turque, recevait une fois des Grecs, encore peu nombreux, et à nouveau des Arméniens, en 1414, à savoir 80 familles, transférées sur leur demande, du quartier vénitien de Trébizonde à Candie (ancienne Chandax): ce transfert était opéré, comme l'indiquent les registres vénitiens (dont les séquences arméniennes ont été publiées par le Père Ghevond Alichan, mékhitariste de Venise), à la prière de « l'Arménien Abraynus (Abraham) Anteron autrefois notre citoyen, qui demeurait habituellement dans le castrum (la citadelle) de Trébizonde ». La Crète remplissait ainsi parfaitement – mais aussi au bénéfice des Arméniens – son rôle de « colonie d'exploitation » clairement défini par Michel Balard.

Nous ignorons si, les Arméniens eurent un quelconque rôle militaire en Crète vénitienne – comme ce fut le cas à Chypre à la fin du Moyen Age. En tout cas, comme le rappelle Nicolas Karapidakis, la réforme mise en œuvre au XVI^e siècle par le Proviseur Foscarini, dans

le domaine de la défense, prévoyait, outre le recrutement de mercenaires et l'établissement de garde-côtes, la constitution de corps armés recrutés parmi les indigènes. La turcophonie fréquente des Arméniens venus d'Asie Mineure pouvait également rendre de grands services (il y avait déjà un service d'interprètes dans le Regimen).

A l'époque de la «guerre de Candie»

La guerre de Candie - récemment présentée par Özkan Bardakçi et François Pugnière -, qui opposa la République de Venise à l'Empire ottoman de 1645 à 1669, se déroula principalement dans et autour de l'île, avec de nombreux combats navals dans la mer Egée et quelques opérations en Dalmatie. Elle se conclut par l'occupation de la Crète par les Ottomans, avec une longue parenthèse égyptienne de 1822 à 1868. Au terme de deux révoltes importantes, les Crétois obtinrent, comme on le sait, en 1898, un statut d'autonomie sous tutelle internationale et, en 1913, le rattachement de l'île à la Grèce.

A l'époque de la guerre de Candie, quelques familles nobiliaires arméniennes s'étaient établies à Venise, y entretenant des activités bancaires et des relations commerciales avec l'Ouest, comme les Chahoumian (appelés Saum en Vénétie), qui devaient, au XVIII^e siècle, armer des navires arborant la bannière de Saint-Marc : on apprend, par le journal de bord du capitaine, la victoire de l'un d'entre eux, équipé de canons, sur les Barbaresques.

C'est en 1646, au début de la guerre de Candie – à laquelle font écho, les chroniques arméniennes de l'époque – que fut construite, à Héraklion, l'église Sourb Hovhannês-Mekertitch (Saint-Jean-Baptiste), encore en état de fonctionnement à notre époque. C'est probablement pendant cette période que naquit à Candie, d'un père arménien et

d'une mère grecque, Abraham de Crète (+1737). Il fut, pendant vingt-cinq ans, de 1708 à 1734, prélat arménien de Rodosto. A l'occasion d'un séjour en Arménie coïncidant avec la mort du catholicos Abraham II de Khochab, il fut élu, contre son gré, catholicos d'Etchmiadzin sous le nom d'Abraham II (1734-1737), en raison de son érudition (il parlait, outre l'arménien, le grec et le turc) et de sa grande piété. Témoin de la défaite des Ottomans par Nadir Shâh, à Yéghévard (le 14 juin 1735), il en obtint de nombreux avantages fiscaux et put restaurer les monastères arméniens. Dans son Historiographie, il mêle l'évocation de ses propres activités de catholicos et les exploits de Tahmaz Khouli Khan, devenu roi de Perse (1736-1747) sous le nom de Nadir Châh.

Comme on l'a vu, le rôle des Arméniens dans la conquête de la Crète par Nicéphore Phokas et dans la colonisation de l'île sous domination byzantine, puis vénitienne, n'est pas négligeable. Un examen plus attentif des sceaux byzantins, pour la première période, des archives notariales vénitiennes et des archives de Crète, à l'Archivio di Stato de Venise, (sans oublier les données éventuelles des colophons de manuscrits arméniens), pour la seconde, ne serait certainement pas sans résultats positifs. L'enquête vaut la peine d'être menée jusqu'à son terme.

SOURCES

- 1 - Բարթիկյան Հր. Կոնստանդին Ծիրանաձին, Երևան, 1970:
- 2 – *Constantini Porphyrogeniti imperatoris De Cerimoniis aulae byzantinae* (1829-1830), éd. Reiske J.J. CSHB, Bonn.
- 3 – Constantine Porphyrogenetos, Chapters II, 44 and 45 of the *Books of Ceremonies*, Haldon J.F. (2000), in *Travaux et Mémoires* du Centre de

Recherche d'Histoire et Civilisation de Byzance (TM) 13, éd. and transl. p. 202-225.

4 – *Leonis diaconi Caloënsis Historiae libri decem*, éd. Hase, C.B. (1828), CSHB, Bonn.

5 – Transl. Talbot, A.-M. and Sullivan, D.F. (2005), *The History of Leo the Deacon. Byzantine military expansion in the Tenth Century*, Oxford.

6 – *Theophanes Continuatus*, éd. Bekker, I. (1838), CSHB, Bonn.

7 – Alichan, Gh. (1893), *L'Armeno-Veneto. Compendio storico e documenti delle relazioni degli Armeni coi Veneziani, Primo periodo secoli XIII-XIV*, Parte I et II, Venezia - San Lazzaro.

8 – Thiriet, F. (1958), *Régestes des délibérations du Sénat de Venise concernant la Romanie*, t. 1, Paris-La Haye.

9 – Thiriet, F. (1966), *Délibérations des Assemblées vénitiennes concernant la Romanie*, t. 1, Paris-La Haye.

10 – Mc Kee, S. (1998), *Wills from Late Medieval Venitian Crete 1312-1420*, Washington, D.C.

11 - Կարապետեան Դ., Կարապետեան Մ., *Երեւիս Թէօփիլոսեան. Կոնստակ եկեղեցոյս Սուրբ Կարապետի, որ ի կղզին Կրիստեա Գանտիս կոչեցերոյ, Հանդէս Ամսօրեայ, 1-12 (2017), էջ 147-219:*

ETUDES

Ahrweiler, H. (1966), *Byzance et la mer. La marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VII^e-XV^e siècles*, Paris.

Balard, M. (2006), *Les Latins en Orient, XI^e-XV^e siècle*, Paris.

Bardakçi, O., Pugnère, F. (2008), *La dernière croisade. Les Français et la guerre de Candie, 1669*, Rennes.

Carile, A. (1972,1978), *Per una storia dell'impero latino di Costantinopoli (1204-1261)*.

- Charanis, P. (1963), *The Armenians in the Byzantine Empire*, Lisbonne.
- Cheyne, J.-Cl., Vannier, J.-F. (1986), *Etudes prosopographiques*, Paris.
- Haldon, J. F. (2000), *Commentary, op. cit.*, p. 236-340.
- Hermet, A., Congi Ratti di Desio, P. (1993), *La Venezia degli Armeni. Sedici secoli tra storia e leggenda*, Milano.
- Karapidakis, N. (1982), *Administration et personnel administratif en Crète vénitienne au XVI^e siècle*, thèse de l'École des Chartes, Paris.
- Каждан А.П., Армяне в составе господствующего класса Византийской империи в XI—XII вв. Ереван, 1975.
- Malamut, E. (1988), *Les îles de l'Empire byzantin*, 2 vol., Paris.
- Mutafian, Cl. (2012), *L'Arménie du Levant*, 2 vol., Paris.
- Oikonomidès, N. (1976), *Documents et études sur les institutions de Byzance*, Londres.
- Schlumberger, G. (1890), *Un empereur byzantin au X^e siècle, Nicéphore Phokas*, Paris.
- Skoulatos, B. (1980), *Les personnages byzantins de l'Alexiade. Analyse prosopographique et synthèse*, Louvain.
- Topping, P. (1985), Armenian and Greek Refuges in Crete and the Aegean World (XIV^e-XV^e centuries), *Pepragmena tou Diethnoüs krètologikou Synedriou*, vol. 2, p. 364-374.
- Toumanoff, C. (1990), *Les dynasties de la Caucasic chrétienne, de l'Antiquité à nos jours, Tableaux généalogiques et chronologies*, Roma.
- Tsougarakis, D. (1988), *Byzantine Crete*, Oxford.
- Zekiyan, L.B. (1978), *Le colonie armena del Medio Evo in Italia e le relazioni culturali italo-armene (Materiale per la Storia degli Armeni in Italia)*, Venezia-San Lazzaro.

ՀԱՅԵՐԸ ԵՎ ԿՐԵՏԵՆ (912-1669). ԱԿՆԱՐԿ

(Ամփոփում)

ԺԵՐԱՐ ԴԵԴԵՑԱՆ

Կրետեում հայերի ներկայության թեման տակավին կարոտ է առավել խոր ուսումնասիրման: Հայերի դերը մեծ է եղել Բյուզանդիայի հայազգի կայսր Նիկեփոր Փոկասի կողմից Կրետեի գրավման եւ բյուզանդական, ապա՝ վենետիկյան տիրապետության ընթացքում: Առաջին շրջանի ուսումնասիրության համար կարևոր սկզբնաղբյուրներ են բյուզանդական կնիքները, երկրորդի համար՝ վենետիկյան նոտարական արխիվների, Կրետեի դիվանների եւ Վենետիկի Նահանգային արխիվը: Խնդրի վերջնական ուսումնասիրման համար մեծ դեր կարող է կատարել մանավանդ համապատասխան ժամանակաշրջանին առնչվող հայկական ձեռագրերի հիշատակարանների գիտական քննությունը: